LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

RAPPORT TRIMESTRIEL

"Iteka n'Ijambo"

Uwo uri wese ubahirizwa

0. INTRODUCTION

Ce rapport trimestriel est un condensé des rapports mensuels des mois de janvier, février et mars 2022.

Les grandes tendances observées ont été notamment des cas d'allégations de violations et des violations du droit à la vie, d'enlèvements et/ou de disparitions forcées, de violences sexuelles et basées sur le genre, de tortures, d'arrestations arbitraires et des faits sécuritaires.

En effet, au cours de la période couverte par ce rapport, des violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : au moins 153 personnes tuées dont 84 cadavres retrouvés dans différents endroits et 2 victimes d'exécutions extrajudiciaires, 19 enlevées et/ou portées disparues, 40 victimes de VSBG, 10 personnes torturées ainsi que 106 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes enregistrées figurent 21 femmes et 21 mineurs tués, 1 femme enlevée, 1 femme et 4 mineurs torturés ainsi que 3 femmes arrêtées arbitrairement.

Les membres des partis politiques ont été aussi visés et parmi eux, il y a 3 membres du parti CNDD–FDD et 1 membre du parti FNL tués, 6 membres du parti CNDD–FDD et 4 membres du parti CNL enlevés, 2 membres du parti CNDD–FDD et 1 membre du parti CNL torturés, 2 membres du parti CNDD–FDD et 36 membres du parti CNL arrêtés arbitrairement.

Le phénomène de cadavres a continué à se manifester dans plusieurs endroits du pays et pour la plupart des cas, les autorités administratives et policières se pressent à faire enterrer les cadavres sans que les enquêtes ne soient diligentées, ce qui est très inquiétant.

Des violations des droits économiques, sociaux et culturels, de la justice, de la gouvernance et des faits sécuritaires font aussi partie de ce rapport.

Les présumés auteurs de ces violations des droits civils et politiques sont en grande partie des membres de la milice Imbonerakure, des agents du SNR, des policiers, des militaires et des administratifs.

Ce rapport émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de toute personne susceptible d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'homme au Burundi.

LES GRANDS TITRES

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II. DE LA JUSTICE

III. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

IV.DE LA GOUVERNANCE

V. AUTRES FAITS SECURITAIRES

CONTENU

I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES 3
I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE 3
I.1.1.DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES 3
I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES 4
I.1.3.DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES 5
I.1.4.DES CADAVRES RETROUVES 5
I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES 6
I.3. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE 6
I.4. DES PERSONNES TORTUREES 7
I.5 DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT 7
II. DE LA JUSTICE 8
III. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS 8
IV.DE LA GOUVERNANCE 8
V. AUTRES FAITS SECURITAIRES 8
VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS 9

SIGLES ET ABREVIATIONS

CNDD-FDD *: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

CNL *: Congrès National pour la Liberté*

CPI *: Cour Pénale Internationale*

EAC *: East African Community*

FNL *: Forces Nationales de Libération*

FOMI *: Fertilisant Organo-Minéraux*

PTF *: Partenaires Techniques et Financiers*

SNR *: Service National de Renseignement*

VSBG *: Violence Sexuelle et Basée sur le Genre*

Figure I : Graphique illustrant les principales allégations de violations, violations et atteintes aux droits civils et politiques commises au Burundi aux mois de janvier, février et mars 2022

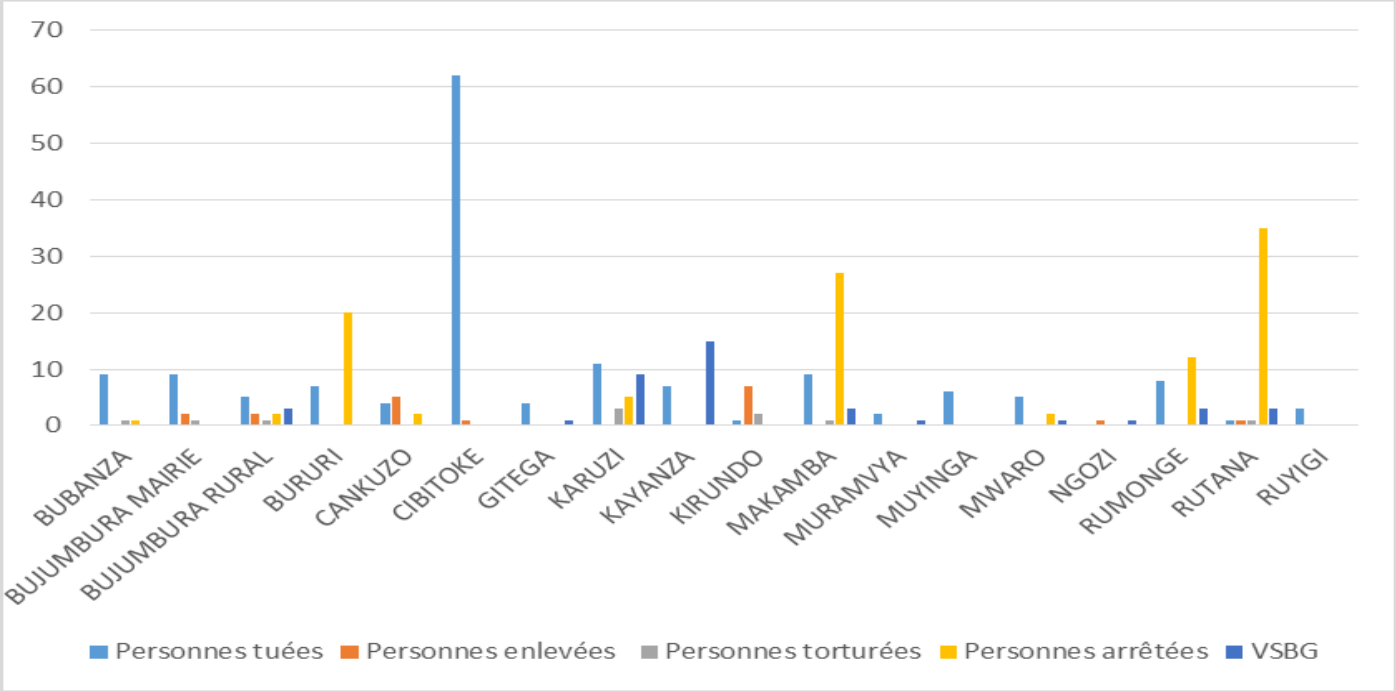

Sur un total de 153 cas de personnes tuées, les effectifs élevés sont localisés en province de Cibitoke avec 62 cas, suivie de Karuzi avec 11 cas, Bubanza, Bujumbura mairie et Makamba avec 9 cas chacune ainsi que de Rumonge avec 8 cas.

Sur un total de 19 cas d'enlèvements, la province de Kirundo vient en tête avec 7 cas, suivie de Cankuzo avec 5 cas, de Bujumbura Mairie et Bujumbura rural avec 2 cas chacune.

Concernant les VSBG, sur un total de 40 cas, la province de Kayanza vient en tête avec 15 cas, suivie de Karuzi avec 9 cas, Bujumbura rural, Makamba, Rumonge et Rutana avec 2 cas chacune.

Au niveau de la torture, sur un total de 10 cas, la province de Karuzi vient en tête avec 3 cas suivie de Kirundo avec 2 cas.

Concernant les arrestations arbitraires, sur un total de 106 cas enregistrés, la province de Rutana vient en tête avec 35 cas, suivie de Makamba avec 27 cas, Bururi avec 20 cas et Rumonge avec 12 cas.

Les présumés auteurs de ces violations sont des policiers, des membres de la milice Imbonerakure, des agents du SNR, des militaires et des administratifs.

I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1.DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a relevé 12 cas de personnes tuées par des agents étatiques dont 2 victimes d'exécution extrajudiciaire. Comme l'illustre le graphique ci-dessous, les présumés auteurs sont des militaires avec 4 cas, des policiers et des membres de la milice Imbonerakure avec 3 cas chacun, des administratifs et des agents du SNR avec 1 cas chacun.

Les effectifs élevés des personnes tuées par des agents étatiques ont été relevées à Bujumbura mairie avec 4 cas et à Bujumbura rural avec 2 cas.

Figure II: Graphique illustrant des personnes tuées par agents étatiques

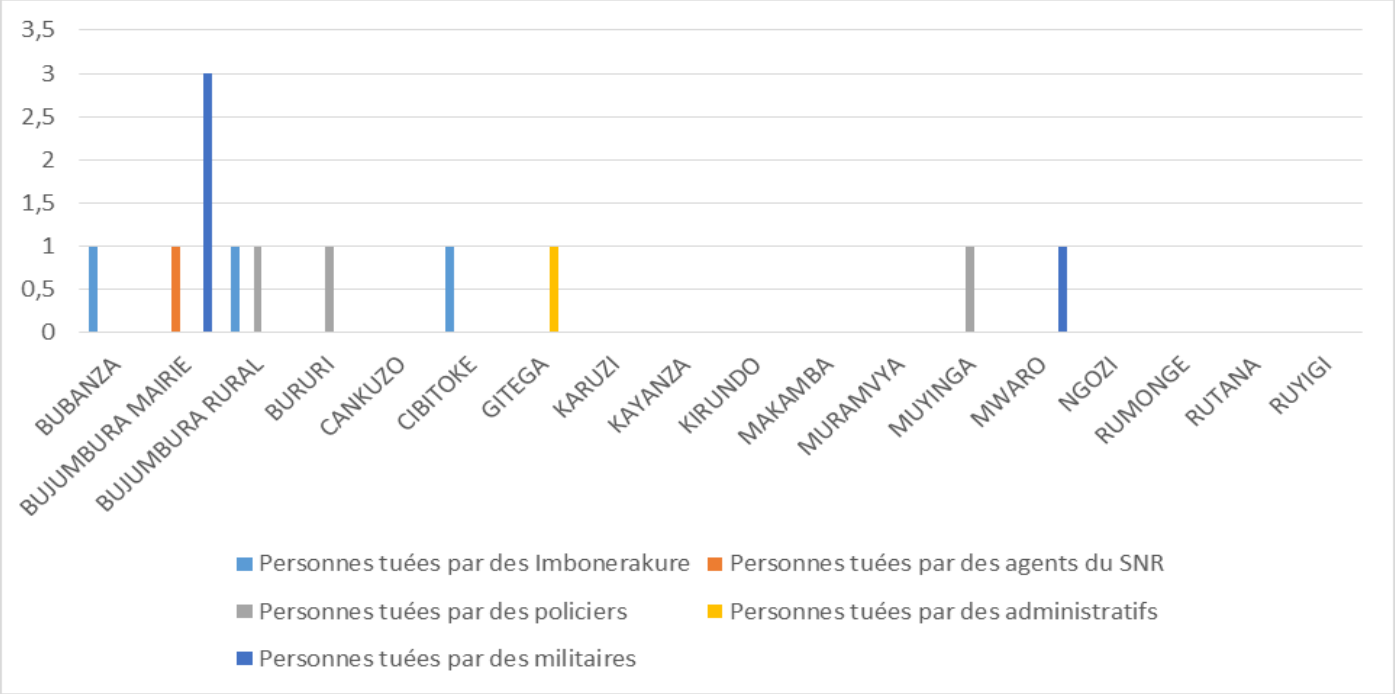

I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Au cours de cette période, 85 cas de personnes tuées par des gens non identifiés ont été relevés. Comme le graphique ci-dessous le montre, la province la plus touchée est Cibitoke avec 49 cas, suivie de Makamba avec 5 cas, de Bujumbura mairie et Karuzi avec 4 cas chacune.

Figure III: Graphique illustrant des personnes tuées par des gens non identifiés

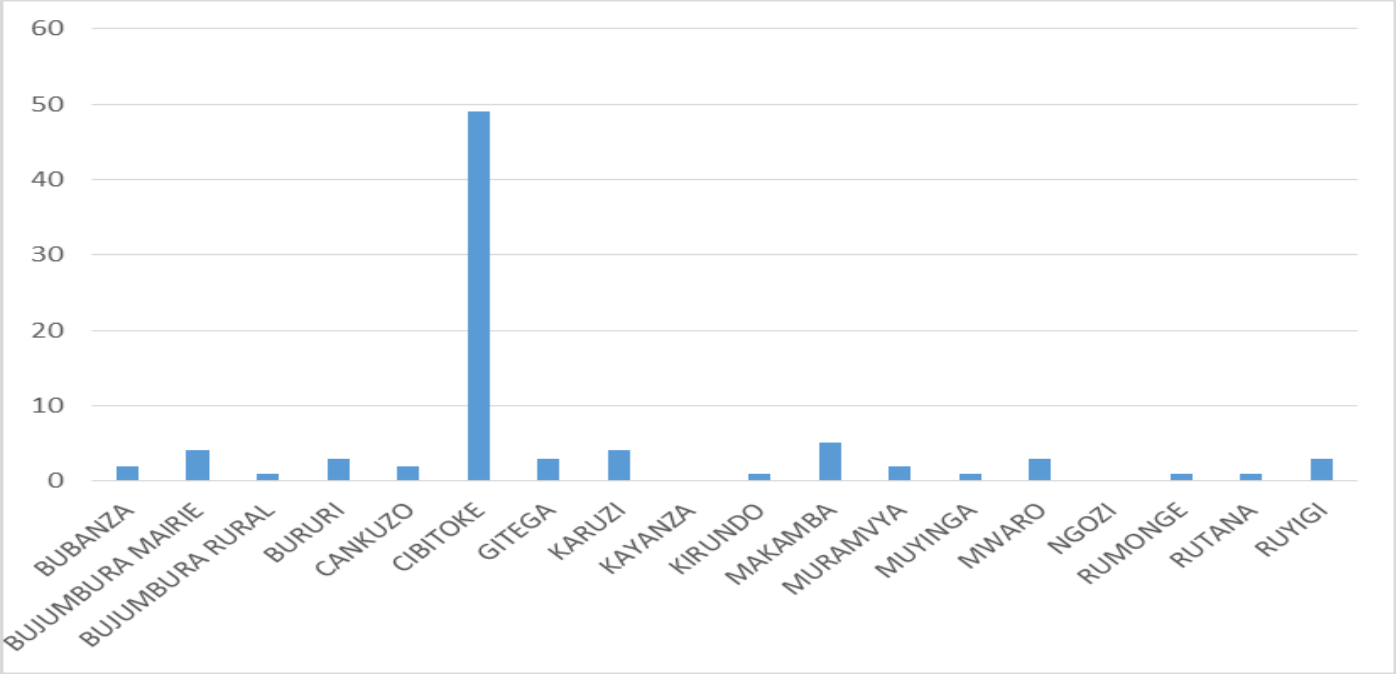

I.1.3. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a enregistré 56 cas de personnes tuées suite aux faits sécuritaires. Comme le graphique ci-dessous l'illustre, parmi ces cas de personnes tuées figurent 10 cas suite aux règlements de compte, 1 personne tuée suite à la justice populaire, 12 cas par infanticide et 33 cas suite aux autres faits sécuritaires. Les victimes sont enregistrées en grande partie dans les provinces de Cibitoke avec 12 cas, suivie de Karuzi, Kayanza et Rumonge avec 7 cas chacune.

Figure IV : Graphique des personnes tuées suite aux faits sécuritaires

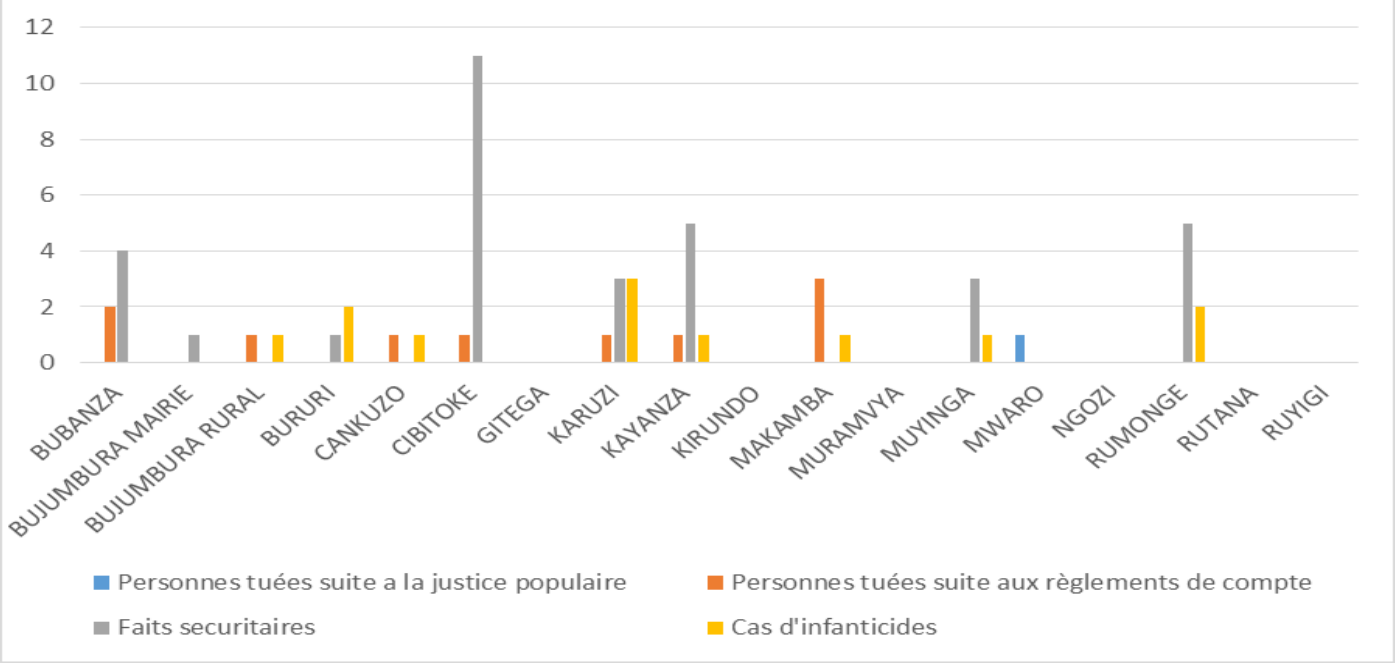

I.1.4. DES CADAVRES RETROUVES

Au cours de cette période, 84 personnes tuées ont été retrouvées cadavres. Ces derniers ont été retrouvés dans la brousse, dans les rivières ou dans d'autres endroits. Des autorités administratives, policières et militaires se pressent à faire enterrer ces cadavres sans qu'une enquête ne soit diligentée pour identifier les victimes.
La plupart de ces victimes ont été retrouvées avec des signes de violences.

Ce phénomène de cadavres retrouvés ici et là est inquiétant vu son nombre élevé et que des enquêtes ne sont pas menées en vue de connaître l'identité des victimes, des auteurs et des mobiles de ces tueries.
Comme le graphique ci-dessous l'illustre, les provinces les plus touchées par le phénomène de cadavres sont Cibitoke avec 47 cas, suivie de Makamba avec 6 cas, Karuzi avec 5 cas, Bujumbura mairie et Bururi avec 4 cas chacune.

Figure V : Graphique des cadavres retrouvés

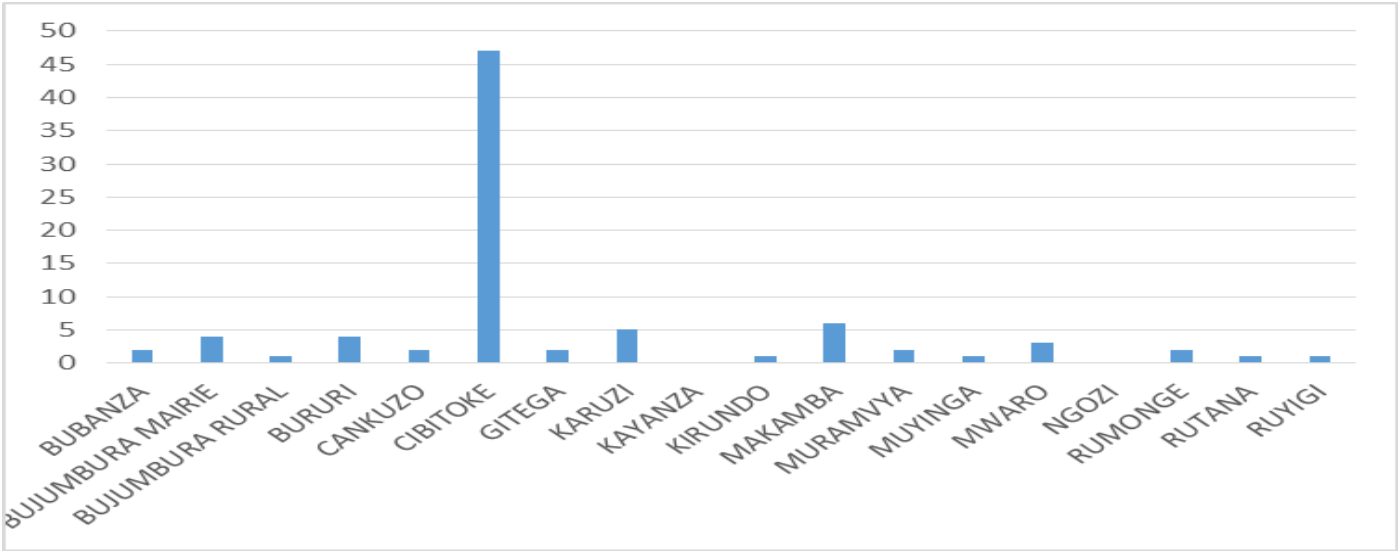

I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Au cours de cette période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a relevé 19 cas des personnes enlevées et/ou portées disparues.

Comme le montre le graphique ci-dessous, les victimes ont été enregistrées dans les provinces de Kirundo avec 7 cas, suivie de Cankuzo avec 5 cas, de Bujumbura mairie et Bujumbura rural avec 2 cas chacune.

Les présumés auteurs de ces enlèvements sont des agents du SNR avec 15 cas, des policiers avec 2 cas, des militaires et des agents de la milice Imbonerakure avec 1 cas chacun.

Figure VI : Graphique des personnes enlevées et/ou portées disparues

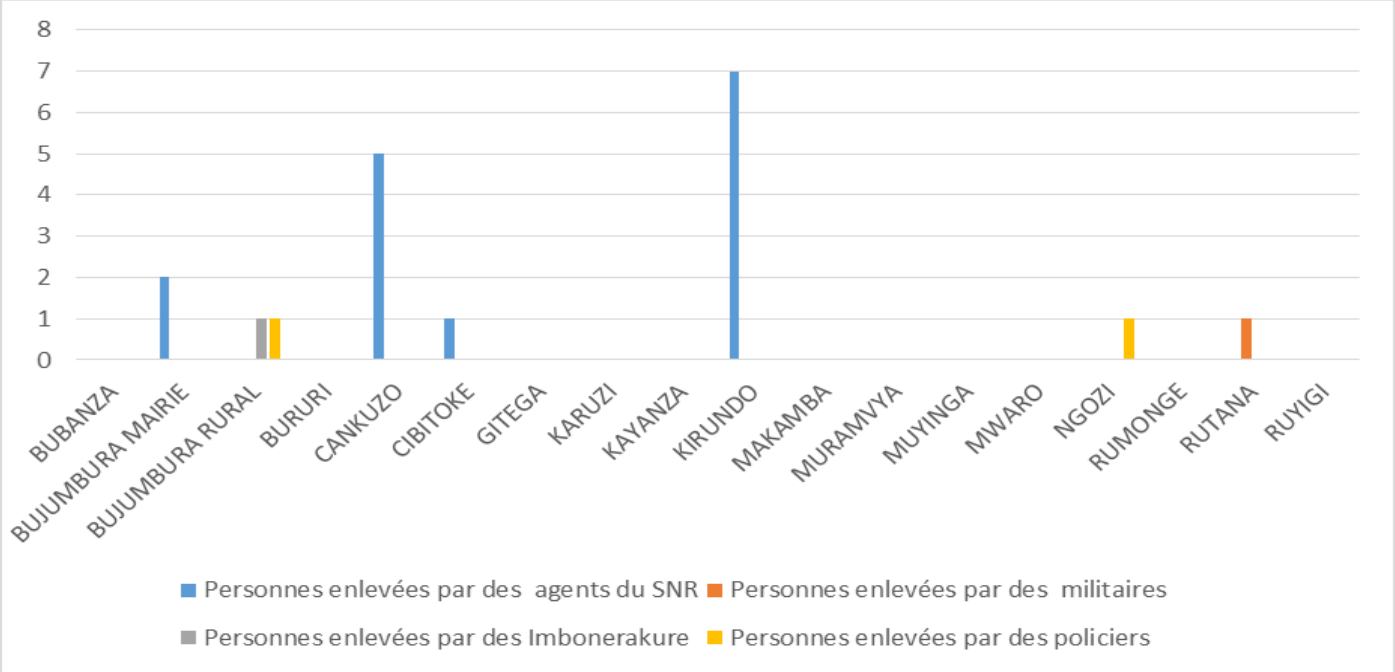

I.3. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE

Au cours de cette période, 40 cas des violences sexuelles et basées sur le genre ont été relevés. En effet, comme la figure ci-dessous l'indique, la province de Kayanza vient en tête avec 15 cas, suivie de Karuzi avec 9 cas, Bujumbura rural, Makamba, Rumonge et Rutana avec 3 cas chacune.

Figure VII : Graphique des violences sexuelles et basées sur le genre

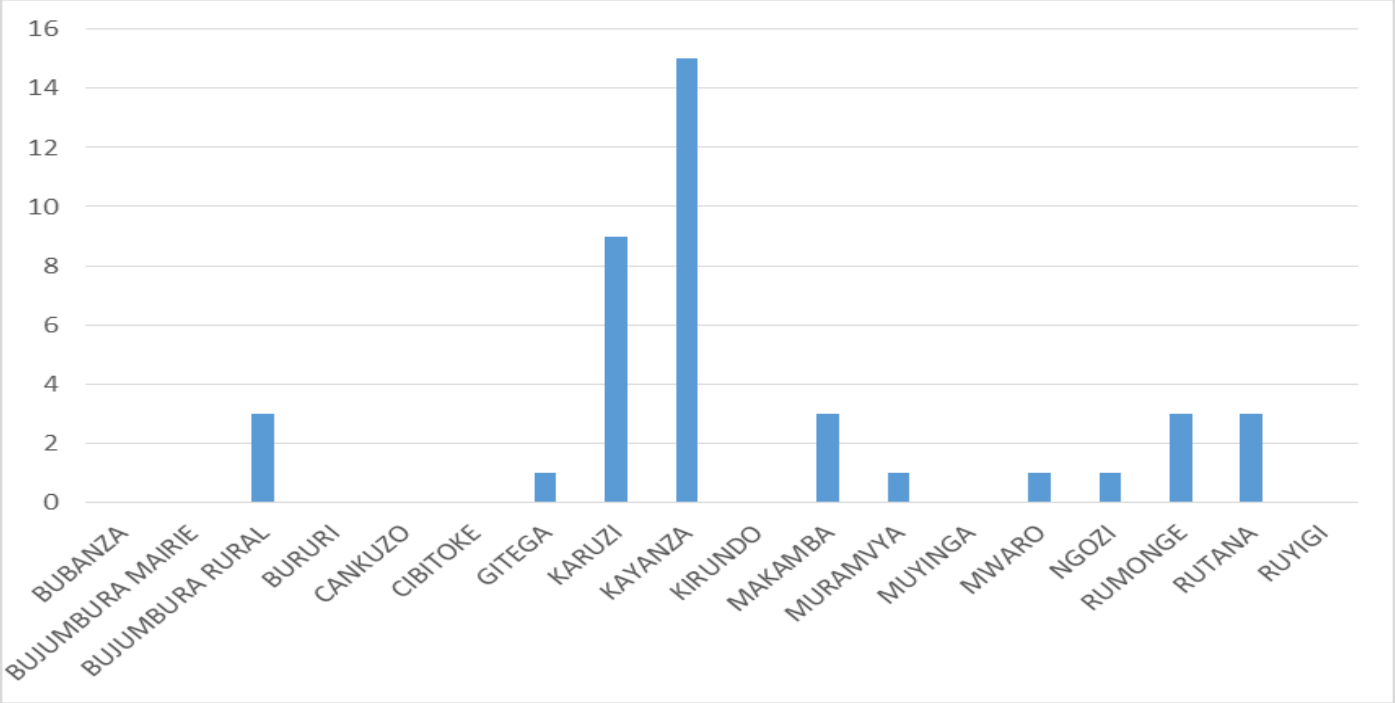

I.4. DES PERSONNES TORTUREES

Au cours de cette période, 10 cas de torture ont été enregistrés par la Ligue Iteka. La province de Karuzi vient en tête avec 3 cas suivie de Kirundo avec 2 cas. Comme l'illustre le graphique ci-après, les présumés auteurs cités dans ces actes de torture sont des membres de la milice Imbonerakure avec 6 cas, des policiers et des militaires avec 2 cas chacun.

Figure VIII : Graphique des personnes torturées

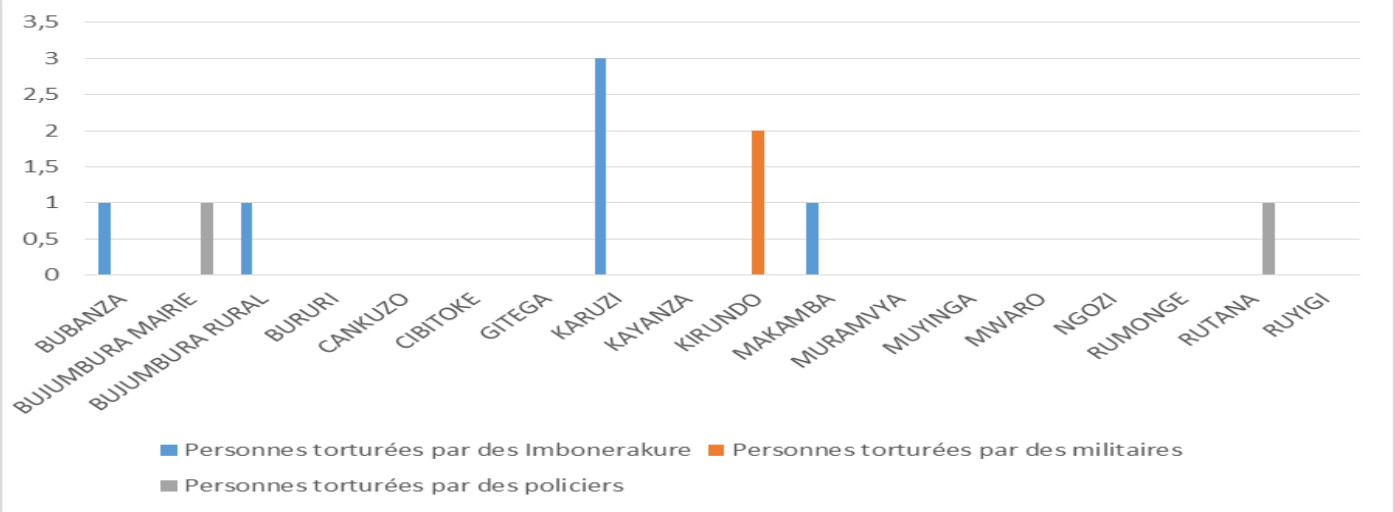

I.5. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a enregistré 106 personnes arrêtées arbitrairement. La province de Rutana vient en tête avec 35 cas, suivie de Makamba avec 27 cas, de Bururi avec 20 cas et de Rumonge avec 12 cas. Comme le montre le graphique ci-dessous, les principaux présumés auteurs de ces arrestations sont des policiers avec 94 cas, des agents du SNR avec 7 cas et des membres de la milice Imbonerakure avec 5 cas.

Figure IX : Graphique des personnes arrêtées arbitrairement

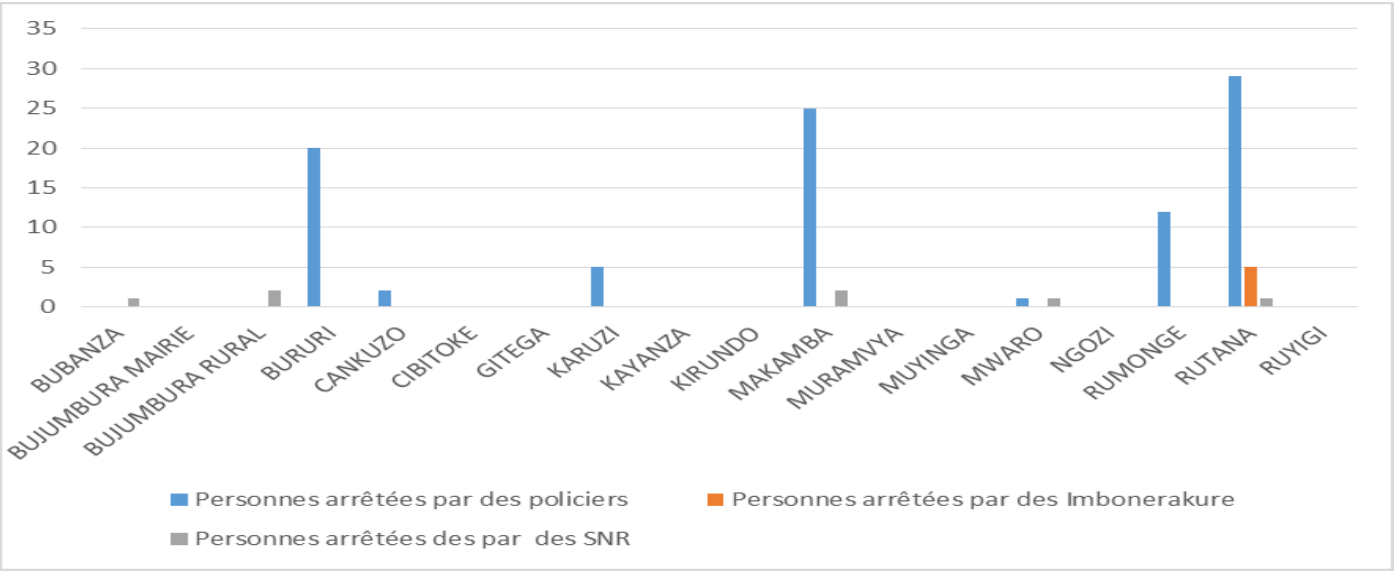

II. DE LA JUSTICE

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a relevé des questions relatives à la justice. Il s'agit des cas d'arrestations et de libération de personnes accusées de détournement, de condamnation d'un membre de la milice Imbonerakure et d'un policier après avoir été coupables de violations diverses, d'amende infligée aux auteurs de l'accident en province Kayanza.

III. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Au niveau des DESC, la Ligue Iteka a relevé des cas de montée des prix des denrées alimentaires et des services, de pénurie du sucre et du carburant en province Cibitoke, du non-accès aux soins de santé en province Makamba, du manque de médicaments, des défis liés aux secteurs agricole et humanitaire ainsi que des défis liés à l'éducation.

IV. DE LA GOUVERNANCE

Au niveau de la gouvernance, au cours de cette période, des cas de détournement des fonds publics, de saisie des sacs de sucre, de ciment ainsi que d'engrais chimique et de destitution des administratifs ont été signalés.

En outre, des cas de marches manifestations de soutien de la décision de l'UE concernant la levée des sanctions économiques sur le Burundi, d'irrégularités observées lors des élections des organes du Conseil National des Jeunes, d'ultimatum donné à la société FOMI pour produire des fertilisants, d'interdiction aux utilisateurs des vélos, des motos et des tricycles de circuler dans la ville de Bujumbura, de réunion d'évaluation des classes terminales en province Makamba, de contributions forcées pour des travaux de construction de la permanence provinciale du parti au CNDD-FDD, du climat malsain entre le personnel de l'hôpital Makamba et les responsables administratifs à cet hôpital, du refus d'ouverture d'une permanence collinaire du parti CNL par l'administrateur de la commune Isare, province Bujumbura rural et de grève des commerçants s'insurgeant contre la hausse des taxes imposées par l'administration.

Enfin, des cas de non-paiement des cultivateurs de patchouli en province Bubanza après avoir vendu leurs récoltes à crédit à la Société Tanga Oil basée à Bujumbura, de suspension de certains administratifs en province Bururi et Kirundo, de l'interdiction de réunion des membres des comités collinaires du parti CNL et de la mise en place des poubelles publiques en province Rumonge ont été rapportés.

V. AUTRES FAITS SECURITAIRES

Au niveau d'autres faits sécuritaires, la Ligue Iteka a répertorié des cas de personnes blessées particulièrement lors des attaques à main armée, d'incendies en Mairie de Bujumbura et à Cibitoke, d'actes d'intimidation des membres de la milice Imbonerakure en province Karuzi, de destruction des biens par des pluies dans certaines provinces du pays et de destruction des champs des membres du parti CNL par un groupe de membres de la milice Imbonerakure.

VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Depuis la mise en place des institutions de mai 2020, des violations, des allégations de violations et des atteintes aux droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Pour ce premier trimestre de l'année 2022, des cas d'exécutions extrajudiciaires, d'assassinats ciblés et des tueries, d'enlèvements, de VSBG, de tortures et d'arrestations arbitraires ciblés à l'endroit des opposants et prétendus opposants ont été signalés.

Le phénomène de cadavres continue à être relevé dans divers coins du pays.

Des cas de violations des droits économiques, sociaux et culturels, des questions de gouvernance, de la justice et des violences faites aux enfants ont été relevés.

Vu la situation de violations des droits de l'homme au Burundi qui perdure, la Ligue Iteka recommande ce qui suit :

Au Gouvernement du Burundi

⇒ de jouer pleinement son rôle de garantir les droits et les libertés publiques et de protéger la population sans distinction.

Aux PTF

⇒ d'user de leur influence pour contraindre le Gouvernement burundais à restaurer un Etat de droit et démocratique.

A l'EAC, à l'Union Africaine et aux Nations Unies

⇒ de s'impliquer pleinement pour restaurer un Etat de droit et démocratique au Burundi.

A la CPI

⇒ d'accélérer les enquêtes et procéder aux inculpations qui s'imposent.

A la population

⇒ de rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence;

⇒ de dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.